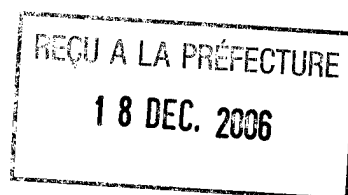


Service instructeur  
DIRT

3<sup>ème</sup> Commission - N° 2007/I - 3<sup>e</sup>/02

Service consulté  
DIF



### BUDGET PRIMITIF 2007 Routes Nationales (AO21)

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer le bilan de l'exercice 2006 ainsi que la contribution que le Département apportera à l'Etat en 2007 au titre de la voirie nationale (Contrat de Plan).*

#### I - BILAN DE L'EXERCICE 2006

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, le Département contribue chaque année au financement d'opérations relevant de ce contrat et concernant le réseau routier national.

En 2006, le Département a été amené à verser à l'Etat, à ce titre, un montant de fonds de concours de 1 146 295 €, au profit des opérations suivantes :

- A35 – Bandes sonores et promotion des distances inter-véhiculaires :	96 268 €
- RN66 – Vallée de la Thur	1 025 027 €
- RN83 – Rocade Ouest de COLMAR	25 000 €
	<hr/>
	1 146 295 €

L'article 24 de la loi du 13 novembre 2004 dispose qu'à l'exception des aménagements de sécurité transférés aux Départements, l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements continuent d'assurer le financement des opérations routières jusqu'à leur achèvement dans les mêmes conditions et dans la limite des enveloppes financières globales fixées par le volet routier du Contrat de Plan Etat Région.

## **II - FONDS DE CONCOURS - 2007**

Pour l'année 2007, les appels de fonds de concours sont connus, ils se rapportent à des affectations d'Autorisations de Programme en faveur de la DDE.

Ils portent sur les opérations suivantes :

- RN66 – Vallée de la Thur	1 318 421 €
- RN83 – Rode Ouest de COLMAR	1 325 000 €
- A36 – Mise à 2x3 voies à MULHOUSE	677 775 €
	<hr/>
	3 321 196 €

La participation sollicitée pour la RN 83 – Rode Ouest de COLMAR se rapporte à l'Autorisation de Programme Etat 2005. Au titre du BP 2008, la contribution qui sera demandée concernera l'Autorisation de Programme Etat 2006 mise en place pour parachever les travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage conservée par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2006.

Au titre du Contrat de Plan, il est donc demandé 3 321 196 € en AP et en CP pour faire face aux appels de fonds.

## **III – RENFORCEMENT DE LA PROTECTION PHONIQUE A PFASTATT**

Un rapport spécifique à cette opération est également soumis à votre approbation en vue de l'attribution d'une participation complémentaire de 181 050 € relative au surcoût engendré par la mise en place de protections phoniques renforcées le long de l'A 36 sur le territoire de la Commune de Pfastatt. Il s'agit concrètement d'une surélévation des écrans acoustiques de 2 à 4 mètres sur 570 mètres qui sont déjà prévus dans l'opération "A36 – mise à 2x3 voies".

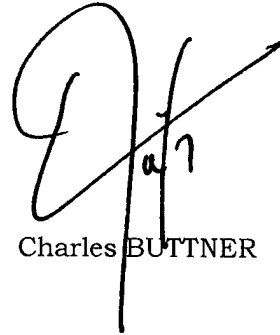
Le surcoût global de cette opération est estimé à 700 000 € et nécessite l'inscription d'une somme de 181 050 €, qui représente la part du Département du Haut-Rhin en Autorisation de Programme.

Cette inscription en Autorisation de Programme est nécessaire pour la signature de la convention financière qui sera rédigée à cet effet.

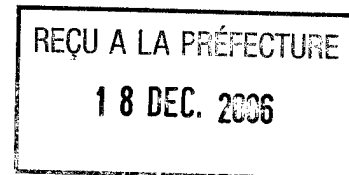
-----

Il est proposé d'inscrire pour l'exercice 2007, au titre du programme AO21 - Routes Nationales, un montant de 3 502 246 € d'Autorisations de Programme et de 3 321 196 € en Crédits de Paiements sur le chapitre 204/20 411 « Fonds de concours à l'Etat ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



**Propositions AP/CP BP 2007 Routes nationales**

Numero de Programme	Libellé du programme	AP proposés BP 2007	Crédits de paiements proposés BP 2007
A021	Constructions neuves	3 502 246,00	3 321 196,00
		<b>3 502 246,00</b>	<b>3 321 196,00</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006